



**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

RECUEIL

DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SDIS 25

NUMERO 16 DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS
10 chemin de la Clairière 25042 BESANCON CEDEX
☎ 03 81 85 36 00 – Fax 03 81 85 37 09

**LISTE DES ACTES INSERES
AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU SDIS 25
N° 16 DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020**

Je certifie que les actes portés sur la liste ci-dessous comportant une page, figurent dans le recueil des actes administratifs du SDIS 25 n° 16 du mois de septembre 2020.

Le directeur départemental adjoint,

Colonel Jean-Luc POTIER

ACTES SOUMIS A PUBLICATION

PAGE

Elections

Procès-verbal de la commission de recensement des votes – Elections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du SDIS du Doubs n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours du Doubs	5
Procès-verbal de la commission de recensement des votes – Elections des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du Doubs.....	10
Procès-verbal de la commission de recensement des votes – Elections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs	12

Envoyé en préfecture le 29/09/2020

Reçu en préfecture le 29/09/2020

Affiché le 29/09/2020

ID : 025-282500016-20200928-PV2020091_JUREL-AU

**ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES SAPEURS-POMPIERS ET DES
FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX DU SDIS DU DOUBS N'AYANT
PAS LA QUALITE DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL
A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

PROCES-VERBAL
de la commission de recensement des votes

Le lundi vingt-huit septembre deux mille vingt à huit heures trente, la commission composée de :

- M. Cyril THEILLET, représentant du Préfet du Doubs, Président de la commission ;
- M. Alain LORIGUET, Premier vice-président du Conseil d'administration du SDIS, représentant de la Présidente du Conseil d'administration du SDIS ;
- M. Philippe MARECHAL, Maire d'Amancey ;
- M. Marc SAULNIER, Maire de Levier ;
- M. Cédric BÔLE, Président de la communauté de communes du Val de Morteau ;
- M. le Colonel Jean-Luc POTIER, Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours du Doubs, représentant du Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

Absents excusés :

- Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

s'est réunie dans les locaux du siège du service départemental d'incendie et de secours du Doubs (SDIS) situé 10, Chemin de la Clairière à Besançon (25000) en vue de procéder au recensement des votes émis pour les élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du SDIS n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel, à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours du Doubs.

Le secrétariat de la commission est assuré par un fonctionnaire de la préfecture.

La commission a pris connaissance des articles L. 1424-24 et suivants ainsi que des articles R. 1424-2 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions précitées, les membres de la commission ont procédé successivement à l'ouverture des enveloppes d'expédition aussi dénommées « enveloppes T » et des enveloppes extérieures d'identification.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020

Reçu en préfecture le 29/09/2020

Affiché le

SLO

ID : 025-282500016-20200928-PV2020091_JUREL-AU

Les enveloppes d'expédition (« enveloppes T ») et les enveloppes extérieures d'identification, non validées par la commission, ont été mises à part sans être ouvertes pour pouvoir être comptabilisées.

Après émargement, les membres de la commission de recensement ont déposé les enveloppes de scrutin dans l'urne.

Le Président a alors ordonné l'ouverture des plis et la commission a procédé au recensement des suffrages exprimés.

1) Résultats communs aux cinq collèges

Nombre d'enveloppes d'expédition reçues au SDIS	886
Nombre d'enveloppes d'expédition reçues au SDIS et non validées.....	27
Nombre d'enveloppe d'expédition reçues au SDIS validées.....	859
Nombre d'enveloppes extérieures d'identification non validées.....	37
Nombre d'enveloppes extérieures d'identification validées.....	822

2) Election des quatre officiers de sapeurs-pompiers professionnels (deux titulaires et deux suppléants) à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours du Doubs en application des articles R. 1424-12 à R. 1424-15 et R. 1424-18 du code général des collectivités territoriales :


Nombre d'électeurs inscrits	81
Nombre d'enveloppes extérieures d'identification reçues validées.....	66
Nombre de votes blancs ou nuls.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	66

ONT OBTENU :

- Liste présentée par le « Syndicat National de l'Encadrement des Services d'Incendie et de Secours, section départementale du Doubs Avenir Secours (CFE – CGC) »..... 43 voix

- Liste présentée par le « Syndicat national des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels administratifs et techniques spécialisés du SDIS du Doubs (SNSPP-PATS 25) »..... 23 voix

Le nombre de sièges à pourvoir étant de deux (deux titulaires et deux suppléants), la commission a proclamé élus les candidats ci-après :

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 
ID : 025-282500016-20200928-PV2020091_JUREL-AU

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Monsieur Arnault ANGININ	Madame Charlotte FORESTIER
Monsieur Julien PERRIN	Monsieur David FALLOT

3) Election des six sapeurs-pompiers professionnels non officiers (trois titulaires et trois suppléants) à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours du Doubs en application des articles R. 1424-12 à R. 1424-15 et R. 1424-18 du code général des collectivités territoriales :

Nombre d'électeurs inscrits	308
Nombre d'enveloppes extérieures d'identification reçues validées.....	186
Nombre de votes blancs ou nuls.....	4
Nombre de suffrages exprimés.....	182

ONT OBTENU :

- Liste présentée par le « Syndicat CGT du SDIS 25 ».....86 voix
- Liste présentée par le «Syndicat national des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels administratifs et techniques spécialisés du SDIS du Doubs (SNSPP-PATS 25) » 59 voix
- Liste présentée par le « Syndicat autonome 25 »27 voix
- Liste présentée par « Force Ouvrière du service d'incendie et de secours du Doubs (FO SIS 25) »10 voix

Le nombre de sièges à pourvoir étant de trois (trois titulaires et trois suppléants), la commission a proclamé élus les candidats ci-après :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Monsieur Philippe MENDY	Madame Fanny BOURDIN
Monsieur Arnaud PICHETTI	Monsieur Michael GAUDUMET
Monsieur Alexandre AGUIE	Olivier JACOUTOT

Envoyé en préfecture le 29/09/2020

Reçu en préfecture le 29/09/2020

Affiché le

S L O

ID : 025-282500016-20200928-PV2020091_JUREL-AU

- 4) Election des quatre officiers de sapeurs-pompiers volontaires (deux titulaires et deux suppléants) à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours du Doubs en application des articles R. 1424-12 à R. 1424-15 et R. 1424-18 du code général des collectivités territoriales :

Nombre d'électeurs inscrits	303
Nombre d'enveloppes extérieures d'identification reçues validées.....	126
Nombre de votes blancs ou nuls.....	6
Nombre de suffrages exprimés.....	120

Le nombre de sièges à pourvoir étant de deux (deux titulaires et deux suppléants), la commission a proclamé élus les candidats présentés par l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Doubs :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Monsieur Christophe SPARAPAN	Monsieur Mickaël BEY
Monsieur Nicolas PAHON	Monsieur Jérémy CLERC

- 5) Election des six sapeurs-pompiers volontaires non officiers (trois titulaires et trois suppléants) à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours du Doubs en application des articles R. 1424-12 à R. 1424-15 et R. 1424-18 du code général des collectivités territoriales :

Nombre d'électeurs inscrits	1 639
Nombre d'enveloppes extérieures d'identification reçues validées.....	372
Nombre de votes blancs ou nuls.....	11
Nombre de suffrages exprimés.....	361

Le nombre de sièges à pourvoir étant de trois (trois titulaires et trois suppléants), la commission a proclamé élus les candidats présentés par l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Doubs :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Monsieur Sébastien MATHIEU	Monsieur Jean-Michel TOURMAN
Monsieur Antonio RODRIGUES ABRANTES	Monsieur Fabrice PATOZ
Monsieur Samuel BAILLY	Monsieur Cédric GALLOIS

Envoyé en préfecture le 29/09/2020

Reçu en préfecture le 29/09/2020

Affiché le

ID : 025-282500016-20200928-PV2020091_JUREL-AU

- 6) Election des quatre fonctionnaires territoriaux du SDIS du Doubs n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel (deux titulaires et deux suppléants) à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours du Doubs en application des articles R. 1424-12 à R. 1424-15 et R. 1424-18 du code général des collectivités territoriales :

Nombre d'électeurs inscrits 97
 Nombre d'enveloppes extérieures d'identification reçues validées..... 72
 Nombre de votes blancs ou nuls..... 4
 Nombre de suffrages exprimés..... 68

ONT OBTENU :

- Liste présentée par la « CFDT Interco 25 ».....55 voix
 -Liste présentée par « Force Ouvrière du service d'incendie et de secours du Doubs (FO SIS 25) »13 voix

Le nombre de sièges à pourvoir étant de deux (deux titulaires et deux suppléants), la commission a proclamé élus les candidats ci-après :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Monsieur Didier MOREAU	Madame Isabelle KLEINHANS
Madame Béatrice MOUGEOT	Madame Amélie SCHATT

Le présent procès-verbal, dressé et clos le lundi 28 septembre 2020, à 14h45, a été, après lecture, signé par le Président ou son représentant et les membres de la commission de recensement des votes.

Le Président de la commission
ou son représentant,
M. Cyril THEILLIET

Les membres de la commission,

M. Alain LORIGIET

M. Philippe MARECHAL

M. Marc SAULNIER

M. Cédric BÔLE

M. le Colonel Jean-Luc POTIER

Envoyé en préfecture le 29/09/2020

Reçu en préfecture le 29/09/2020

Affiché le 29/09/2020

ID : 025-282500016-20200928-PV2020092_JUREL-AU

**ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES
AU COMITE CONSULTATIF DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS
VOLONTAIRES DU DOUBS**

PROCES-VERBAL
de la commission de recensement des votes

Le lundi vingt-huit septembre deux mille vingt à huit heures trente, la commission composée de :

- M. Cyril THEILLET, représentant du Préfet du Doubs, Président de la commission ;
- M. Alain LORIGUET, Premier vice-président du Conseil d'administration du SDIS, représentant de la Présidente du Conseil d'administration du SDIS ;
- M. Philippe MARECHAL, Maire d'Amancey ;
- M. Marc SAULNIER, Maire de Levier ;
- M. Cédric BÔLE, Président de la communauté de communes du Val de Morteau ;
- M. le Colonel Jean-Luc POTIER, Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours du Doubs, représentant du Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

Absents excusés :

- Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

s'est réunie dans les locaux du siège du service départemental d'incendie et de secours du Doubs (SDIS) situé 10, Chemin de la Clairière à Besançon (25000) en vue de procéder au recensement des votes émis pour l'élection des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires.

- Le secrétariat de la commission est assuré par un fonctionnaire de la préfecture.

La commission a pris connaissance des dispositions des articles R. 1424-13 et R. 1424-23 du code général des collectivités territoriales et de l'arrêté du ministre de l'intérieur NOR INTE1608168A du 29 mars 2016 modifié, portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, notamment ses articles 3 à 5.

Conformément aux dispositions précitées, les membres de la commission ont procédé successivement à l'ouverture des enveloppes d'expédition aussi dénommées « enveloppes T » et des enveloppes extérieures d'identification.

Les enveloppes d'expédition (« enveloppes T ») et les enveloppes extérieures d'identification, non validées par la commission, ont été mises à part sans être ouvertes pour pouvoir être comptabilisées.

Après émargement, les membres de la commission de recensement ont déposé les enveloppes de scrutin dans l'urne.

Le Président a alors ordonné l'ouverture des plis et la commission a procédé au recensement des suffrages exprimés.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020

Reçu en préfecture le 29/09/2020

Affiché le

ID : 025-282500016-20200928-PV2020092_JUREL-AU

Election des quatorze représentants (sept titulaires et sept suppléants) des sapeurs-pompiers volontaires : sapeurs, caporaux, sergents, adjudants, officiers et membres du service de santé et de secours médical, en application de l'arrêté du ministre de l'intérieur NOR INTE1608168A du 29 mars 2016 modifié, portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, notamment ses articles 3 à 5 :

Nombre d'électeurs inscrits	2 122
Nombre d'enveloppes d'expédition reçues au SDIS	644
Nombre d'enveloppes d'expédition reçues au SDIS et non validées	13
Nombre d'enveloppes d'expédition reçues au SDIS et validées	631
Nombre d'enveloppes extérieures d'identification reçues non validées.....	25
Nombre d'enveloppes extérieures d'identification reçues validées.....	606
Nombre de votes blancs ou nuls.....	27
Nombre de suffrages exprimés	579

Le nombre de sièges à pourvoir étant de sept (sept titulaires et sept suppléants), la commission a proclamé élus les candidats présentés par l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Doubs :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Sapeur 1 ^{ère} classe Florine MAURICE	Sapeur 1 ^{ère} classe Jérôme MOREL
Caporal Clara PAIGNAY	Caporal Perrine RIGOLOT
Sergent Cyril GARNACHE-BARTHOD	Sergent Clément PERRIGUEY
Adjudant-chef Denis LAPORTE	Adjudant Yohann PONCOT
Lieutenant Julien GROSJEAN	Lieutenant Benoît KOLLY
Lieutenant Corine GIRARD	Lieutenant Olivier GROS
Infirmier Chef Jean-Christophe MONTAGNON	Infirmier principal Kévin DESCHENES

Le présent procès-verbal, dressé et clos le lundi 28 septembre 2020, à 11H, a été, après lecture, signé par le Président ou son représentant et les membres de la commission de recensement des votes.

Le Président de la commission
ou son représentant
M. Cyril THEILLIET

Les membres de la commission,

M. Alain LORIGUET

M. Philippe MARECHAL

M. Marc SAULNIER

M. Cédric BÔLE

M. le Colonel Jean-Luc POTIER

Envoyé en préfecture le 29/09/2020

Reçu en préfecture le 29/09/2020

Affiché le 29/09/2020

ID : 025-282500016-20200928-PV2020093_JUREL-AU

**ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES COMMUNES ET
DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

PROCES-VERBAL

de la commission de recensement des votes

Le lundi vingt-huit septembre deux mille vingt à huit heures trente, la commission composée de :

- M. Cyril THEILLET, représentant du Préfet du Doubs, Président de la commission ;
- M. Alain LORIGUET, Premier vice-président du Conseil d'administration du SDIS, représentant de la Présidente du Conseil d'administration du SDIS ;
- M. Philippe MARECHAL, Maire d'Amancey ;
- M. Marc SAULNIER, Maire de Levier ;
- M. Cédric BÔLE, Président de la communauté de communes du Val de Morteau ;
- M. le Colonel Jean-Luc POTIER, Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours du Doubs, représentant du Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

Absents excusés :

- Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

s'est réunie dans les locaux du siège du service départemental d'incendie et de secours du Doubs (SDIS) situé 10, Chemin de la Clairière à Besançon (25000) en vue de procéder au recensement des votes émis par les représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I).

Le secrétariat de la commission est assuré par un fonctionnaire de la préfecture.

La commission a pris connaissance des articles L. 1424-24 et suivants ainsi que des articles R. 1424-2 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions précitées, les membres de la commission ont procédé successivement à l'ouverture des enveloppes d'expédition aussi dénommées « enveloppes T » et des enveloppes extérieures d'identification.

Les enveloppes d'expédition (« enveloppes T ») et les enveloppes extérieures d'identification, non validées par la commission, ont été mises à part sans être ouvertes pour pouvoir être comptabilisées.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le 30
ID : 025-282500016-20200928-PV2020093_JUREL-AU

Après émargement, les membres de la commission de recensement ont déposé les enveloppes de scrutin dans l'urne.

Le Président a alors ordonné l'ouverture des plis et la commission a procédé au recensement des suffrages exprimés.

237 enveloppes d'expédition ont été au total reçues pour l'élection des représentants des EPCI et des communes au Conseil d'Administration du SDIS ; 8 enveloppes d'expédition ont été invalidées.

1° Election des douze représentants (six titulaires et six suppléants) des E.P.C.I. compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie, au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs en application de l'article L. 1424-24-3 du code général des collectivités territoriales :

Nombre d'électeurs inscrits	9
Nombre d'enveloppes d'expédition reçues au SDIS et validées	8
Nombre d'enveloppes extérieures d'identification reçues non validées.....	0
Nombre d'enveloppes extérieures d'identification reçues validées.....	8
Nombre de votes blancs ou nuls.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	46646

Le nombre de sièges à pourvoir étant de six (six titulaires et six suppléants), le président de la commission a proclamé élus les candidats de la liste présentée par l'intermédiaire du Grand Besançon Métropole, et comprenant des représentants issus du Grand Besançon Métropole, du Pays de Montbéliard agglomération, des communautés de communes du Grand Pontarlier, du Val de Morteau et du Doubs Baumois :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Madame Catherine BARTHELET, Grand Besançon Métropole, Communauté urbaine	Monsieur Nathan SOURISSEAU, Grand Besançon Métropole, Communauté urbaine
Monsieur Fabrice TAILLARD, Grand Besançon Métropole, Communauté urbaine	Monsieur Yves MAURICE, Grand Besançon Métropole, Communauté urbaine
Monsieur Philippe GAUTIER, Pays de Montbéliard Agglomération	Monsieur Damien CHARLET, Pays de Montbéliard Agglomération
Monsieur Joël VERNIER, Pays de Montbéliard Agglomération	Madame Sophie RADREAU, Pays de Montbéliard Agglomération
Monsieur Patrick GENRE, Communauté de communes du Grand Pontarlier	Madame Laurence INVERNIZZI, Communauté de communes du Grand Pontarlier
Monsieur Cédric BÔLE, Communauté de communes du Val de Morteau	Monsieur Jean-Luc PAUTHIER, Communauté de communes du Doubs Baumois

Envoyé en préfecture le 29/09/2020

Reçu en préfecture le 29/09/2020

Affiché le



ID : 025-282500016-20200928-PV2020093_JUREL-AU

2° Election des deux représentants (un titulaire et un suppléant) des communes non membres d'un E.P.C.I. compétent en matière de secours et de lutte contre l'incendie, au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs en application de l'article L. 1424-24-3 du code général des collectivités territoriales :

Nombre d'électeurs inscrits	325
Nombre d'enveloppes d'expédition reçues au SDIS et validées	221
Nombre d'enveloppes extérieures d'identification reçues non validées.....	13
Nombre d'enveloppes extérieures d'identification reçues validées.....	208
Nombre de votes blancs ou nuls.....	3
Nombre de suffrages exprimés	9593

ONT OBTENU :

Liste présentée par :

- MM. Franck COLLINET et Sébastien LAITHIER.....	1308	voix
- MM. Michel MOREL et Denis BERTIN-GUYON.....	1023	voix
- MM. Philippe MARECHAL et Jean-Claude GRENIER.....	4247	voix
- MM. Gaël MARANDIN et Paul RUCHET.....	3015	voix

Envoyé en préfecture le 29/09/2020

Reçu en préfecture le 29/09/2020

Affiché le

ID : 025-282500016-20200928-PV2020093_JUREL-AU

Le nombre de sièges à pourvoir étant de un (un titulaire et un suppléant), la commission a proclamé élus les candidats présentés par :

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
Monsieur Philippe MARECHAL	Monsieur Jean-Claude GRENIER

Le présent procès-verbal, dressé et clos le lundi 28 septembre 2020, à 15h05 , a été, après lecture, signé par le Président ou son représentant et les membres de la commission de recensement des votes.

Le Président de la commission
ou son représentant,

M. Cyril THEILLET, représentant du Préfet du Doubs, Président de la commission

Les membres de la commission,

- M. Alain LORIGUET, Premier vice-président du Conseil d'administration du SDIS,
représentant de la Présidente du Conseil d'administration du SDIS

- M. Philippe MARECHAL, Maire d'Amancey

- M. Marc SAULNIER, Maire de Levier

- M. Cédric BÔLE, Président de la communauté de communes du Val de Morteau

- M. le Colonel Jean-Luc POTIER, Directeur départemental adjoint des services d'incendie
et de secours du Doubs, représentant du Directeur départemental des services d'incendie
et de secours du Doubs

Certifié conforme
Le Directeur Départemental des
Services d'Incendie et de Secours
du DOUBS :

**Contrôleur général
Stéphane BEAUDOUX**